

Procès-verbal du COMITE D'AUDIT du 29 novembre 2024.

Présents :

Madame DECOSTER Christa, Présidente du Comité d'audit.

Monsieur SCINTA Guiseppe, Membre du Comité d'audit.

Madame Nadège WILLIAME, Directrice faisant fonction.

Invités :

Monsieur Cédric MELIS, Président du C.I.S.C.H (invité).

Messieurs ROUSSEAUX Bernard, Réviseur d'entreprises (invité)

Absente pour maladie : Madame MOLLE Janique, directrice administrative.

QUORUM de Présences : Nombre d'administrateurs présents : 2/2 – 100% de présence.

La séance est ouverte à 12H42 par Madame Decoster.

Rappel du rôle du Comité d'audit.

L'article L1523-26 CDLD stipule que chaque intercommunale instaure un comité d'audit au sein de son conseil d'administration.

Les missions de celui-ci consistent à :

- Communiquer, aux assemblées, des informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels (et le cas échéant, des comptes consolidés), et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels (et le cas échéant des comptes consolidés) ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus.
- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et présenter des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité.
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité.
- Suivre le contrôle légal des comptes annuels (et le cas échéant, des comptes consolidés), en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés.
- Examiner et suivre l'indépendance de la personne chargée du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

1. Mémo du Réviseur d'entreprise :

L'équipe d'audit est composée d'un collaborateur, d'un réviseur, et d'un réviseur signataire.

Notre audit s'est déroulé en plusieurs phases :

- Une planification.
- Une actualisation des risques et donc de notre programme de travail.
- Des tests intermédiaires :
 - revue de la situation intermédiaire.
 - mise à jour des procédures internes.
 - tests de cheminement et de contrôles-clés sur ces dernières.
 - revue des publications et obligations légales.
- Une rédaction de management letter envoyée sous sa version définitive le 13 février 2024 :
- Des envois de confirmations de soldes à des tiers (banques, fournisseurs, logiciel de paie, ONSS, PP, et avocats).
- Un audit final consistant en des tests de substance et de cohérence, ainsi que des tests palliant l'impossibilité d'avoir pu mener des tests de procédures. Cet audit n'a pu se tenir qu'une fois un projet de comptes obtenu, soit en juillet ;
- De nombreuses versions des comptes reçues jusqu'en octobre.
- Une revue par le signataire.
- Une rédaction d'un mémo post-audit avec des propositions de redressements et des points d'attention.
- Les ajustements proposés ont été comptabilisés.
- Le projet de comptes annuels a fait l'objet d'un contrôle.
- Les projets de rapports de gestion et de rémunération ont fait l'objet d'un contrôle.
- Nous avons obtenu la lettre d'affirmation signée, ainsi que le PV de CA arrêtant les comptes signé.
- Nous avons émis notre rapport de commissaire signé en date du 21 septembre 2023, faisant, suite à notre rapport de carence du 12 juin 2023 :
 - d'une opinion sans réserve ;
 - d'un paragraphe d'observation renvoyant à l'annexe de vos comptes annuels donnant plus de précisions quant à la problématique de cotisation de responsabilisation ;
 - d'infractions en matière de délais et de remise des pièces au commissaire et aux actionnaires, en matière de dépôt des comptes annuels, et en matière de respect de la date statutaire d'assemblée ;
- Nous confirmons notre indépendance, et vous rappelons les exigences en matière de rotation externe imposée aux réviseurs par le décret wallon.

La SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

➤ **Le comité d'audit prend acte de ces informations.**

2. Rapport du réviseur d'entreprises.

Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels 2023 émet une opinion sans réserve et sans relevé d'anomalie significative.

Tous les achats réalisés par l'intercommunale ne faisant pas systématiquement l'objet d'un appel d'offres en 2022, une attention relative à la procédure d'achats avait été demandée par le réviseur, remarque qui a été suivie dès 2023.

Au cours de l'exercice 2023, douze dossiers marchés publics ont été attribués :

1. Imprimantes-douchettes (scan des QR codes des dossiers d'élèves) ;
2. PC et suites office ;
3. IT (scanners pour la numérisation des dossiers)
4. Nettoyage des locaux ;
5. Assurances ;
6. Inventaire amiante du bâtiment ;
7. Conteneur de documents confidentiels destinés à la destruction ;
8. Identité graphique ;
9. Mise en conformité de l'électricité du bâtiment ;
10. Contrôle médical des employés ;
11. Etude sur un projet d'emménagement ;
12. Etude de la rénovation du bâtiment.

Absence et dysfonctionnement expert-comptable et congé maladie direction titulaire

➤ **Le comité d'audit prend acte de ces informations et du suivi apporté.**

3. Analyse du budget 2025 :

Le comité d'audit s'est penché sur l'examen des prévisions budgétaires 2025 et plus particulièrement sur ses incertitudes. Pour ce faire, il a examiné le plan stratégique 2025.

- L'expert-comptable :

Vu les dysfonctionnements de l'expert-comptable en charge des comptes annuels 2023, relevés par le réviseur d'entreprises et par le conseil d'administration, un marché public a été lancé en octobre 2024, à la demande du Conseil d'administration, afin d'attribuer la gestion des comptes annuels 2024 à un autre expert-comptable.

En séance du conseil d'administration du 21 novembre 2024, le marché public a été attribué à la fiduciaire comptable Fidamaru.

➤ **Décision :**

Le Comité d'audit prend connaissance de ces informations et propose que soit établi un agenda stricte afin de tenir la date de juin 2024 pour la clôture des

comptes annuels 2024 et de permettre une vision des comptes qui devront revenir à l'équilibre.

- La cotisation de responsabilisation.

L'incertitude budgétaire se situe toujours essentiellement au niveau du montant de la cotisation de responsabilisation. En effet, le montant de cette cotisation dépend en grande partie du delta entre la charge des pensions (du personnel retraité) et la charge salariale (du personnel statutaire en activité).

Les départs à la retraite au cours de ces dernières années pourraient être compensés par des titularisations de membres du personnel. Mais si ce procédé valorise et stabilise le personnel de l'institution, il entretient de facto la charge de pension sur le long terme.

➤ **Décision :**

Le Comité d'audit prend connaissance de ces informations et propose de garder le principe de nomination du personnel afin de limiter l'impact de la cotisation de responsabilisation sur les finances de l'intercommunale et par conséquent sur les cotisations des associés mais d'essayer de trouver le ratio d'équilibre entre masse salariale et charge de pensions en demandant une analyse externe par un organisme compétent.

- La rénovation des locaux.

Le Conseil d'administration a décidé la rénovation des locaux du C.I.S.C.H. en décembre 2023. Suite aux montants rendus par Igretec, beaucoup trop élevés pour la gestion de projet de rénovation, un avis a été demandé à la banque Belfius, qui nous propose leur service Smart Building & Renovation Solution, destiné aux projets de construction ou de rénovation du secteur public et social. Il s'agit d'une formule tout-en-un qui propose une gestion de projet complète, durable et intégrée, financement compris. Elle se base sur l'expertise de plus de 30 ans de nos spécialistes en immobilier et sur des partenariats fiables et innovants. Un Cahier spécial des Charges doit être lancé afin de mettre en concurrence les services identiques au service Belfius.

➤ **Décision :**

Le comité d'audit prend acte des informations communiquées et propose de vérifier les locaux libres ou qui seront en construction de l'intercommunale Gabrielle Passelecq afin de voir s'il n'est pas possible ou d'installer les locaux du C.I.S.C.H. ou d'y déménager le temps des travaux. Le comité d'audit propose de continuer d'étudier la piste du service Smart Building & Renovation Solution, destiné aux projets de construction ou de rénovation du secteur public et social.

- La révision des cotisations des communes et de l'apport de La Province :

Les cotisations des communes et l'apport financier de La Province doivent être indexés en regard de l'indexation prévue par le Bureau du Plan. Compte tenu des prévisions mensuelles de l'indice santé, l'indice pivot suivant (130,67) devraient être atteint en **janvier 2025**. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seraient une nouvelle fois adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2%, respectivement en février 2025 et en mars 2025.

Il est rappelé que si la cotisation de responsabilisation n'avait pas autant augmenté de 2023 en 2024, les comptes annuels seraient en boni.

➤ **Décision :**

Le comité d'audit prend acte des informations communiquées et propose de simuler plusieurs scénarios d'augmentation des cotisations afin de retrouver l'équilibre. La Présidente, Mme Decoster, rappelle que les communes ont toujours le choix de sortir de l'intercommunale et demande à ce que l'indexation soit raisonnable pour ne pas perdre de partenaires.

4. Divers. : pas de divers.

La séance est levée à 13H45.

Christa DECOSTER,
Présidente du Comité d'audit.